

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

### VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE DÉPLACEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2019. AUTORISATION

#### Séance du 11 février 2020

L'an deux mille vingt , le onze février à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

#### Présents :

M Mangon, Mme Layrisse, M Acquaviva, Mme Le Moller, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Pages, M Bouteyre, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Demare, M Delpech, M Garnier, Mme Durand, M Guichoux, M Ouillade

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Augé à M Roucher  
M Braun à Mme Alhaitz  
Mme Dumas à M Mangon  
M Dubos à M Auffret  
M Claudin à Mme Picard  
M Alban à Mme Hanusse  
Mme Baron à Mme Nardini  
M Cases à M Guichoux

#### Absent(s) :

M Demanes, M Camacho, Mme Rivière, M Morisset, M Cristofoli, Mme Rigaud

**Secrétaire de séance : M Xavier Delpech.**

La séance est ouverte,

Délibération du : 11 février 2020  
Rendue exécutoire le : 13 février 2020  
Publiée le : 13 février 2020

Signé : Le maire Jacques Mangon

# Délibération du conseil municipal

Séance du 11 février 2020

## VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE DÉPLACEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2019. AUTORISATION

**M Jean Louis Roucher, Conseiller municipal délégué aux Ressources humaines présente le rapport suivant.**

Les agents qui utilisent leur véhicule personnel à des fins professionnelles peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement, soit sur la base des frais réels dûment justifiés, soit de manière forfaitaire.

L'indemnité forfaitaire annuelle est régie par le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001. Elle est fixée actuellement, et sous réserve d'une modification réglementaire de son montant, à 210 euros maximum, par arrêté ministériel.

Dans ce cadre, la liste des agents bénéficiaires de l'indemnité forfaitaire est établie annuellement par l'organe délibérant de la collectivité. Le versement de l'indemnité s'effectue à terme échu au prorata :

- du nombre de mois travaillés au cours de l'année pour la collectivité, sur une fonction ayant nécessité l'utilisation d'un véhicule personnel pour des trajets professionnels occasionnels ;
- et/ou du nombre de jours de travail effectif dans l'année, calculé au premier jour de l'arrêt, à partir du 31<sup>ème</sup> jour d'absence pour maladie au cours de l'année.

Ainsi, le Conseil Municipal décide d'octroyer, pour l'année 2019, une indemnité forfaitaire de déplacement aux agents occupant les fonctions définies dans le tableau ci-annexé.

Les dépenses correspondantes sont prévues au chapitre 012 du budget général de la commune.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Autorise** Monsieur le Maire, ou en son absence son représentant, à verser l'indemnité forfaitaire aux agents utilisant leur véhicule personnel à des fins professionnelles selon la liste ci-annexée et selon les modalités précitées.

**Impute** la dépense correspondante au chapitre 012 du budget principal de la Commune pour l'exercice en cours.

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.



Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles  
le 11 février 2020  
pour expédition conforme  
Le maire,



Jacques Mangon

**Liste des fonctions éligibles à l'Indemnité forfaitaire de déplacement au titre de 2019**

POLE	DIRECTION / SERVICE	FONCTION
HORS POLE	Cabinet du Maire	Assistante de direction
HORS POLE	Cabinet du Maire	Directeur
HORS POLE	Cabinet du Maire	Directrice adjointe
HORS POLE	Communication	Chargée de communication
HORS POLE	Communication	Graphiste chargée de la création
HORS POLE	Communication	Directrice
HORS POLE	Communication	Webmaster
HORS POLE	Économie Emploi	Directrice
HORS POLE	Finances	Directrice
HORS POLE	Informatique et Réseaux	Administrateur systèmes
HORS POLE	Informatique et Réseaux	Chef de Service
HORS POLE	Informatique et Réseaux	Référent technique de projets TIC
HORS POLE	Population et Citoyenneté	Agent d'accueil mairies annexes chargé de la gestion de l'agence postale communale
HORS POLE	Population et Citoyenneté	Agent référent état civil et cimetières
HORS POLE	Population et Citoyenneté	Chef de service
HORS POLE	Ressources Humaines	Adjointe directrice
HORS POLE	Ressources Humaines	Assistante RH (formation)
HORS POLE	Ressources Humaines	Directrice
HORS POLE	Secrétariat Général	Chef de service
HORS POLE	Urbanisme et action foncière	Directeur
PROXIMITÉ A LA POPULATION	DACAJ	Animatrice jeunesse
PROXIMITÉ A LA POPULATION	DACAJ	Chargée animations et actions culturelles
PROXIMITÉ A LA POPULATION	DACAJ	Directeur
PROXIMITÉ A LA POPULATION	DACAJ	Coordinateur jeunesse et prévention de la délinquance
PROXIMITÉ A LA POPULATION	DACAJ	Référente administrative école de musique et Carré des Jalles
PROXIMITÉ A LA POPULATION	DACAJ	Référente pédagogique école de musique
PROXIMITÉ A LA POPULATION	DACAJ	Référente vie associative
PROXIMITÉ A LA POPULATION	Éducation	Adjointe à la directrice, coordinatrice de l'action éducative
PROXIMITÉ A LA POPULATION	Éducation	Directeur (rice) de CLAE
PROXIMITÉ A LA POPULATION	Éducation	Directrice
PROXIMITÉ A LA POPULATION	Éducation	Gestionnaire transports scolaires et périscolaires
PROXIMITÉ A LA POPULATION	Éducation	Responsable de site scolaire
PROXIMITÉ A LA POPULATION	Les Médiathèques	Coordinatrice logistique - référente publics seniors
PROXIMITÉ A LA POPULATION	Les Médiathèques	Coordinatrice Ludo-médiathèque
PROXIMITÉ A LA POPULATION	Les Médiathèques	Directrice
PROXIMITÉ A LA POPULATION	Petite Enfance et parentalité	Adjointe référente crèche familiale
PROXIMITÉ A LA POPULATION	Petite Enfance et parentalité	Animatrice RAMP
PROXIMITÉ A LA POPULATION	Petite Enfance et parentalité	Directrice
PROXIMITÉ A LA POPULATION	Petite Enfance et parentalité	Éducatrice
PROXIMITÉ A LA POPULATION	Petite Enfance et parentalité	Psychologue
PROXIMITÉ A LA POPULATION	Petite Enfance et parentalité	Référente crèche familiale
PROXIMITÉ A LA POPULATION	Sports	Agent d'accueil et régisseur espace aquatique
PROXIMITÉ A LA POPULATION	Sports	Agent d'accueil et régisseur suppléant espace aquatique
PROXIMITÉ A LA POPULATION	Sports	Agent d'entretien
PROXIMITÉ A LA POPULATION	Sports	Chargé réglementation et sécurité équipements sportifs
PROXIMITÉ A LA POPULATION	Sports	Coordinatrice secteur administratif
PROXIMITÉ A LA POPULATION	Sports	Éducateur sportif
TECHNIQUE ET OPÉRATIONNEL	—	Responsable développement durable et relations Métropole
TECHNIQUE ET OPÉRATIONNEL	Cuisine Centrale	Assistante de gestion
TECHNIQUE ET OPÉRATIONNEL	Cuisine Centrale	Chef de cuisine
TECHNIQUE ET OPÉRATIONNEL	Cuisine Centrale	Chef de service
TECHNIQUE ET OPÉRATIONNEL	Cuisine Centrale	Second de cuisine, chargé des prestations externes





-  HELIOS : comptabilité publique
-  ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG20_003
Date de la décision:	2020-02-11 00:00:00+01
Objet:	VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ FORFAITAIRE DE DÉPLACEMENT AU TITRE DE L'ANNÉE 2019. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	9.1 - Autres domaines de compétences des communes
Identifiant unique:	033-213304496-20200211-DG20_003-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20200211-DG20_003-DE-1-1_0.xml	text/xml	908
nom de original:		
DG20_003.pdf	application/pdf	1028921
nom de métier:		
99_DE-033-213304496-20200211-DG20_003-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	1028921

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 février 2020 à 10h45min21s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 février 2020 à 10h45min25s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 février 2020 à 10h45min27s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 février 2020 à 10h45min50s	Reçu par le MI le 2020-02-13